



Thônex

Procès-verbal
Séance du 13 mai 2008

Sont présents :

Madame	Isabel Rochat	Maire
Messieurs	Philippe Decrey Claude Détruche	Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Enrico Castelli	Président du Conseil municipal
Mesdames	Christine Casadei Doris Constantin Marianne Guarino Anne-Marie Jaquet Rosa Lopes Beer	Christine Schwarz Armelle Sob Jacqueline Tomasini Karin Wirthner Zinggeler
Messieurs	Marcel Constantin Willy Corthay Alain Dupraz Fabiano Forte Patrick A. Gautier Stephen Knörr Guy Loutan Claude Marcet	Hans Rudolf Roth Guy Saudan Ashwani Singh Richard Stark Daniel Thurre Pascal Uehlinger Jorge Vieitez

Excusés :

Messieurs	Michel Frossard Marc Kilcher
-----------	---------------------------------

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2008.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Chemin des Mésanges (Point non traité lors de la séance du 18 mars 2008)
Division et vente partielle de la parcelle 4578, fe 28, du cadastre de la commune de Thônex. Discussion. Vote. **(DA-08-08)**.
6. Projet de motion (Point non traité lors de la séance du 18 mars 2008).
Déposé dans le délai légal par M. Alain Dupraz, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, ayant comme intitulé : « *Pour consacrer 0,7% du budget de la commune à l'aide au développement* ». Discussion. Vote. **(MM-07-06)**.
7. Création d'un nouveau Parlement des Jeunes de Thônex. Discussion. Vote. **(DA-08-09)**.
8. Crédits budgétaires supplémentaires 2007. Discussion. Vote. **(DA-08-10)**.
9. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2007. Discussion. Vote. **(DA-08-11)**.



10. Comptes 2007 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. **(DA-08-12)**.
11. Demande d'un crédit d'étude de Fr 43'000,- en vue de la réfection de l'étanchéité et de la carbonatation au CSSM. Discussion. Vote. **(DA-08-13)**.
12. Demande d'un crédit d'étude de Fr 55'000,- en vue du renouvellement des installations de chauffage au gaz du CSSM. Discussion. Vote. **(DA-08-14)**.
13. Demande d'un crédit de Fr 370'000,- pour l'achat de matériel son et lumière pour la salle des fêtes. Discussion. Vote. **(DA-08-15)**.
14. Projet de résolution déposé dans le délai légal par les groupes libéral, radical, démocrate-chrétien, socialistes-verts, union démocratique du centre, concernant une collaboration plus étroite entre les trois corps de sapeurs-pompiers des Trois-Chêne. Discussion. Vote. **(RM-08-02)**.
15. Projet de résolution déposé dans le délai légal par le groupe union démocratique du centre, intitulé : « *Péage urbain : les communes suburbaines le payeront !* ». Discussion. Vote. **(RM-08-03)**.
16. Projet de motion déposé dans le délai légal par Mme Marianne Guarino, M. Enrico Castelli et M. Guy Loutan du groupe socialistes-verts ayant comme intitulé : « *Pour l'engagement de Thônex dans une gestion moderne de l'eau de pluie chez nous et le soutien de notre commune aux OGN oeuvrant dans ce sens* ». Discussion. Vote. **(MM-08-01)**.
17. Propositions du Conseil administratif.
18. Questions écrites.
19. Propositions individuelles.
20. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2009. Discussion. Vote. **(DA-08-16)**.

*

MM. Marcet et Saudan arriveront un peu plus tard.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2008

1.1. Page 115 point 4.6.

M. Richard Stark est **vice-président** et non président de la commission de la Circulation.

1.2. Page 130 2^{ème} intervention de Mme Lopes Beer

Mme Lopes Beer demande d'ajouter le texte suivant à son intervention :

« ... le Grand Conseil est déjà au stade du déclassement des terrains **et s'apprête à voter ce projet de loi (PL 10189) avec de grandes chances d'être approuvé, tous partis confondus...** »



1.3. Page 147 point 18.4

M. Loutan demande d'ajouter la réponse de M. Détruche :

– **M. Détruche : oui**

1.4. Page 148 point 19.4.1

M. Loutan demande d'ajouter la réponse de M. Détruche :

– **M. Détruche : le Conseil administratif prend note de cette demande.**

Suite à ces corrections le procès-verbal est approuvé par 22 voix, soit à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Castelli, Président, porte à la connaissance des Conseillers municipaux les courriers et informations ci-après :

2.1. Mme Isabelle Moncada et M. Bertrand Kiefer, concernant les nuisances dues au survol de la commune par des hélicoptères, courrier du 10 mars 2008 :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Administratifs,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Depuis plusieurs mois de nombreux citoyens de ce canton ont vu leur qualité de vie se dégrader fortement: il s'agit de ceux qui ont la malchance de vivre sous la trajectoire d'un va-et-vient continu d'hélicoptères. Le bruit et les vibrations à basse fréquence qu'ils provoquent sont insupportables, sans compter la pollution que ces engins génèrent. Les vols commencent tôt le matin, parfois avant 8h., y compris le dimanche et se succèdent à intervalles de plus en plus rapprochés. C'est un peu comme si une tondeuse à gazon vous passait au dessus du crâne toute la journée. Sauf que l'interdiction de tondre le dimanche et en dehors des heures prévues est respectée par les citoyens. Alors pourquoi tolérer que des hélicoptères puissent voler autant qu'ils le désirent ? D'autant que, dans leur grande majorité, ces hélicoptères appartiennent à des compagnies privées qui transportent une très petite élite de riches touristes vers les stations de montagne environnantes. Premières bénéficiaires de ce trafic, ces stations, pour leur part, interdisent leur survol et obligent les hélicoptères à les contourner largement. L'Etat de Genève tient-il moins au respect de la tranquillité de ses citoyens que les stations de montagne ?

D'ailleurs, aucune autre ville de la densité de Genève n'accepterait de se voir survoler par des hélicoptères aussi fréquemment et à si basse altitude sans réagir. C'est pourquoi nous vous demandons d'utiliser tous les moyens légaux à votre disposition pour soit diminuer drastiquement ces vols, soit en modifier la trajectoire et l'altitude afin d'éviter les zones densément construites et de diminuer les nuisances aux communes.



Nous savons qu'il est en votre pouvoir d'intervenir pour que cesse cette atteinte grave à notre qualité de vie. Nous vous prions instamment de protéger notre droit au repos et à la santé.

Avec nos salutations respectueuses

ainsi que la réponse du Conseil administratif :

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre du 10 mars 2008, dont le contenu a retenu toute notre attention.

Avec regrets, nous devons vous rappeler que les autorités communales n'ont pas la compétence pour interdire les vols d'hélicoptères au-dessus de leur territoire. Néanmoins, les Conseillers administratifs des communes de Chêne-Bougeries, de Chêne-Bourg et de Thônex ont interpellé à ce sujet l'Office Fédéral de l'aviation civile par une lettre datée du 19 décembre 2007. La suite qui a été donnée à cette intervention a été résumée dans un article paru dans le N°457 du journal "Le Chênois" et, pour mémoire, nous vous en remettons copie en annexe ainsi que la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation écrite de Mme Elisabeth CHATELAIN, députée.

Les doléances relatives au survol de la région chenoise par des hélicoptères doivent être adressées directement l'Aéroport International de Genève.

En vous remerciant de bien vouloir prendre note de ce qui précède, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

- 2.2. A 23h. nous passerons au point 17 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. Mme Isabel RoCHAT, Maire

3.1.1 Course du Coteau

Pour la première fois la commune de Thônex a remporté la course des élus à Bernex. L'équipe était composée de :

- M. Claude Détruche,
- M. Hans Rudolf Roth,
- M. Guy Saudan,
- M. Michel Zeder.

3.1.2 Temple de Chêne-Bougeries

Une journée « Portes ouvertes » aura lieu le samedi 31 mai et à 14h., 15h.30 et 17h. vous aurez la possibilité de visiter le chantier de cette restauration.



3.1.3 Conseil administratif

Dès le 1^{er} juin M. Claude Détruche occupera la fonction de Maire.

3.1.4 Ecoles

Pour la prochaine rentrée, les chiffres provisoires annoncent 1.108 élèves à répartir dans 51 classes soit une légère baisse par rapport à l'an passé. En effet, 3 classes vont fermer : une à l'école du Pont-Bochet, une à l'école Adrien-Jeandin et une au Pavillon Mousse.

Le 27 mai le Conseil administratif recevra les directeurs et directrices d'école qui ont été nommés pour notre commune.

L'inauguration du nouveau restaurant scolaire de l'école Marcelly aura lieu le lundi 26 mai dès 17h. et vous êtes tous cordialement invités à cette manifestation.

3.1.5 Finances

Deux fois par mois les magistrats délégués aux Finances se réunissent par le biais de l'Association des communes genevoises afin de trouver une position commune sur l'épineux dossier de la péréquation financière afin de mieux répartir les ressources sur le Canton.

3.1.6 Urbanisme & Développement durable

Le 21 avril s'est déroulé le 3^{ème} atelier « Agenda 21 » au Centre de Loisirs et l'action qui a été déterminée comme essentielle était de faire une « Mairie verte ».

3.1.7 PAC MICA

La commission d'aménagement du Grand Conseil a voté à l'unanimité le projet de loi de déclassement qui sera présenté au Grand Conseil dans sa séance du 22 mai prochain.

Ce vote a été assorti d'un courrier du Conseil d'Etat que nous avons déposé sur vos places ce soir. Ce dernier rappelle qu'en vertu de l'article 11bis, alinéa 8 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LALAT) qu'un plan directeur de quartier a force obligatoire pour la commune concernée et le Conseil d'Etat.

La commission de l'Urbanisme & Développement durable étudiera ce projet de plan directeur de quartier le 3 juin. Nous sommes obligés de faire le forcing car les services de l'Etat ont tout renvoyé pour préavis par la commune seulement trois jours après l'issue de l'enquête publique.



De plus, ce projet ne tient pas compte des remarques de la commune ce qui peut être qualifié comme un manque de respect de la part des autorités cantonales.

3.1.8 Jurés pour les Tribunaux 2009

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, M. Knörr avait attiré notre attention sur le risque de faire figurer des étrangers ayant le droit de vote au niveau communal, et que ces derniers ne peuvent pas figurer sur les listes des jurés pour les Tribunaux.

A l'instar de nombreuses communes nous avons effectivement dû corriger certains noms qui se trouvaient malencontreusement sur nos listes.

Note : il s'agit de 23 noms.

3.2. M. Claude Détruche, Vice-président du Conseil administratif

3.2.1 Place de fêtes

Les aménagements de cette place sont actuellement terminés et dès les prochaines manifestations nous pourrons profiter de ces équipements.

3.2.2 Ecole Adrien-Jeandin

Les autorisations ont été délivrées et conformément à votre volonté les travaux pourront commencer au tout début des vacances scolaires.

3.2.3 Bancs publics

Conformément à ce qui avait été demandé lors d'une commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, de nouveaux bancs ont été mis en place sur la commune. D'ici fin juin et comme prévu dans le budget de cette année, une deuxième série de bancs sera installée.

3.2.4 Ecole Marcelly

La première étape de ces travaux s'est bien déroulée mais un bémol apparaît pour les travaux de la 2^{ème} étape en relation avec la tuyauterie de la piscine. Nous nous trouvons dans une situation difficile qui va nécessiter la demande d'un crédit pour assainir ces installations et l'obligation de fermer la piscine à partir du 15 septembre afin d'entreprendre ces travaux qui devraient durer plusieurs mois.

3.2.5 Fondation communale pour le logement

M. Olivier Favre ayant démissionné de cette Fondation le Conseil administratif a nommé, en date du 29 avril 2008, M. Jacques Bene pour le remplacer. Ce dernier est Président de la FIPOI et de la Fondation Emma Kamacher.



3.2.6 Sports

Le 28 mai aura lieu la 4^{ème} étape du tour pédestre du Canton, 2.500 participants sont attendus pour cette dernière étape qui désignera le vainqueur.

Le 31 mai et le 1^{er} juin le CS Chênois reprend la tradition d'un tournoi international de grande envergure avec des équipes telles que Barcelone, Marseille, Nice, Xamax, etc...

Le 1^{er} juin aura lieu le tournoi mixte de football des élus qui se déroulera à La Plaine. Les personnes intéressées sont priées de me le faire savoir.

3.2.7 Déchets

Nous avons reçu la semaine dernière les résultats concernant le tri des déchets pour l'année 2007. Ceux-ci sont à nouveau favorables pour notre commune : nous sommes passés de 34,7% à 36,4%. Avec ce nouveau chiffre nous nous approchons de la moyenne cantonale.

Le Conseil administratif a mis sur pied quatre journées d'information animées par des jeunes afin de sensibiliser la population au tri des déchets. Le Conseil administratif a pris part à la première journée et a été très satisfait de la motivation présentée par ces jeunes.

3.3. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

3.3.1 STOP Suicide

Nous avons reconduits notre partenariat avec cette association.

Arrivée de M. Claude Marcet.

4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

4.1. Mme Anne-Marie Jaquet, Présidente de la commission des Ecoles & Jeunesse, rapport de la séance du 1^{er} avril 2008 :

Sont présents : Mme Rochat, Maire, Mme Hélène Müller-Gysler, directrice de la crèche, M. Frédéric Heiz, inspecteur des écoles, M. Verneret, Président des restaurants scolaires

Point 1 - Auditions

Mme Hélène Müller-Gysler nous présente les deux structures dont elle s'occupe

- « Eve de Chapelly » a une prise en charge des enfants à la journée, il y a 11,2 postes dont deux tiers sont des diplômés. Une adjointe en pédagogie a été demandée pour approcher les enfants au mieux.
- Le jardin d'enfants « Les Bout'Choux » accueille les enfants à temps partiel. Le travail administratif sera réorganisé, on essayera d'obtenir la Fourchette verte.

Mme Müller-Gysler trouve qu'un échange avec les communes chénoises est important, mais il faut être prudent et bien réfléchir à la collaboration.

En vue de l'ouverture de Marcelly, la Fondation s'est organisée autour d'une fiduciaire et le poste de secrétaire-comptable devra être ajusté. La directrice travaille avec les parents concernant l'obésité de certains enfants.

M. Frédéric Heiz est le nouvel inspecteur suite au départ de Mme Renaud. Il était en poste à Troinex, commune très différente de Thônex, la problématique sociale y est complètement différente. C'est un grand saut pour lui, mais il l'apprécie. Le déménagement à Marcelly s'est bien passé, les élèves sont ravis. M. Heiz attend encore un peu avant d'organiser les classes pour la rentrée, vu que les données changent constamment. Un directeur sera en poste dans chaque école excepté Pont-Bochet qui devra le partager avec Puplinge. Chaque école devra avoir des locaux pour le directeur. Mme Rochat précise que la commune a reçu une liste et que l'aménagement pourra probablement se faire sans crédit particulier. Le secrétariat des directeurs de la zone Arve et Lac sera à Thônex.

M. Verneret nous présente les restaurants scolaires : 200 repas y sont servis chaque jour, par M. Sofia. En 2006 nous avons obtenu le Label Fourchette verte. Il y a actuellement 25 bénévoles, comme cela ne suffit pas M. Verneret a fait appel à l'Hospice général qui lui envoie chaque jour jusqu'à 8 chômeurs. De plus en plus d'enfants ont des allergies. Ne pouvant faire des menus spéciaux pour tous, un micro-ondes est à disposition. Ainsi tous les enfants peuvent venir aux restaurants scolaires. M. Verneret travaille également avec les infirmières concernant l'obésité de certains élèves. M. Verneret remercie Mme Küng et M. Zeder pour leur précieuse collaboration. Il remercie également le Conseil Administratif pour son soutien.

Point 2. Mme Rochat nous présente le projet d'un livre qui lui a été soumis par une enseignante qui a travaillé 1 an au Canada dans le cadre des échanges scolaires. Ce livre retrace le parcours et les travaux des élèves depuis l'école infantine jusqu'à la 6^{ème}. Environ 300 élèves seraient concernés à Thônex. Pour réaliser ce travail, il faudrait investir environ Fr 1'500.- par an. Les commissaires trouvent ce projet très intéressant, il est demandé de rajouter l'écusson de Thônex. Ce projet est accepté à l'unanimité.

Point 4. - Divers :

Mme Rochat nous signale : que l'installation de la chaufferie à bois pose problème et que comme toutes les énergies, le prix des pellets prend l'ascenseur.

Suite à la demande d'un commissaire, Mme Rochat précise qu'à Thônex aucune surveillance n'est assurée dans les préaux avant la cloche du matin. Elle aimerait relancer le pédibus, qui n'a pas fonctionné cette année, faute d'accompagnants.



Un commissaire est étonné qu'il n'y ait pas d'appartement à Marcelly pour le concierge. Mme Rochat lui répond, que vu qu'aujourd'hui les enfants ne respectent plus ni le concierge, ni la police, celui-ci apprécie d'être hors mur et d'avoir ainsi une vie privée. A Adrien-Jeandin le concierge fait perpétuellement la police et ce n'est pas son travail. Dans les communes urbaines c'est un réel problème.

4.2. Mme Christine Schwarz, Présidente de la commission Sociale, rapport de la séance du 3 avril 2008 :

La séance commission sociale a eu lieu le 3 avril 2008 en présence de M. Decrey Conseiller Administratif.

Ont également assisté à la séance : Mlle Hagger, secrétaire du service social communal ainsi que les trois travailleurs sociaux, hors murs de la commune.

Mlle Hagger nous a présenté les activités du service social communal.

Les trois travailleurs sociaux nous ont présenté les diverses actions effectuées quotidiennement à l'attention d'une population âgée entre 14 et 18 ans, ainsi que les difficultés rencontrées sur le terrain.

Nous avons beaucoup apprécié leur travail.

4.3. M. Pascal Uehlinger, Président du groupe de travail relatif aux Communaux d'Ambilly, rapport de la séance du 15 avril 2008 :

1. Examen du PDG N°29.677 MICA en présence de Mme Delarue du Bureau ASS architectes.

Compte tenu des échéances, la commission ad-hoc s'est penchée, par l'entremise de Mme Delarue, sur l'état actuel de la situation du PDQ MICA et essentiellement sur les points suivants :

1. *Envisager plusieurs accès depuis le maillon routier.*
2. *Revoir les accès aux pièces et envisager d'autres solutions.*
3. *Chercher des solutions pour limiter au maximum le trafic de transit au sein du complexe MICA.*
4. *Revoir la problématique du mail central et pourquoi ne pas travailler sur un axe central à plusieurs niveaux en relation avec les pièces urbaines.*
5. *Stationnement : beaucoup de divergence au sein de la commission entre ceux qui optent pour le statu quo à 1,3 place par logement, ceux qui envisagent moins afin de forcer la mobilité douce et les transports publics et ceux qui ne sont pas convaincus que 1,3 place par logement constitue un optimum.*
6. *Etudier la sécurité des traversées piétonnes.*
7. *Comment modérer la circulation afin de limiter les nuisances sonores et d'augmenter la sécurité.*
8. *Gestion des eaux de pluie à ciel ouvert : Comment est-ce que cela fonctionnera ?*
9. *Augmentation de la surface du centre commercial.*



10. Répartition des différents logements :
- 25% de LUP (logements d'utilité publique)
 - 25% de PPE
 - 25% de HBM ou HLM
 - 25% de Loyers libres

Mais pour Thônex les 50% de logements sociaux sont à considérer comme un maximum et non un minimum !

Au niveau des études concernant les infrastructures, les coûts se répartiront de la manière suivant Fr 441'00,- pour les promoteurs, Fr 150'000,- pour le canton et Fr 100'000,- pour Thônex, Mme Rochat reviendra donc avec une demande de crédit.

Le prochain épisode de ce dossier se fera en commission d'Urbanisme (le 3 juin très probablement).

4.4. M. Richard Stark, vice-président de la commission de la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile en remplacement de M. Enrico Castelli, Président de la commission et du Conseil municipal de ce soir, rapport de la séance du 6 mai 2008 :

1. Projet de zone de rencontre au Hameau de Villette. Présentation par M. Savary et M. Ruiz del Portal, ingénieurs conseils bureau Trafitec.

La présentation de ce projet détaillé avec des plans présentés sur écran nous est faite par M. Savary ingénieur-conseil du bureau Trafitec.

Ce projet est divisé en trois parties, à savoir :

- *Le projet de base*
- *Le complément réfection du revêtement (option 1)*
- *Le complément place de Villette (option 2)*

Suite à une discussion-débat très animée au cours de laquelle chaque commissaire a pu donner son avis et proposer quelques modifications, M. Decrey, Conseiller administratif en charge de ce dossier demande de voter le projet de base en tenant compte des modifications votées ainsi que de l'option 1.

Au vote :

- *le projet de base est accepté à l'unanimité,*
- *l'option 1 est acceptée par 9 oui & 1 abstention,*
- *l'option 2 est retirée d'un commun accord des commissaires présents et ceux-ci acceptent la proposition de M. Decrey pour faire intervenir le service des espaces-verts de notre commune pour égayer cette place.*



5. Chemin des Mésanges

Division et vente partielle de la parcelle 4578, fe 28, du cadastre de la commune de Thônex. Discussion. Vote. (DA-08-08).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : depuis de très nombreuses années trois propriétaires demandaient d'avoir un alignement sur le chemin en continuité du domaine public existant. Après avoir examiné tout les divers paramètres, le Conseil administratif a préavisé favorablement à la vente de cette parcelle qui nous causait principalement un problème d'entretien et dont l'utilité n'était pas avérée.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Loutan : le prix semble peu élevé par rapport au prix du terrain pratiqué en zone villas actuellement. La commune ne fait-elle pas un certain cadeau à ces propriétaires ?

- M. Détruche : il s'agit simplement d'une bande herbeuse qui ne va pas permettre aux futurs propriétaires d'agrandir leurs habitations.

Avant de passer au vote, M. le Président rappelle aux Conseillers l'article suivant :

« Conformément à l'article 20, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, cette délibération doit être prise à la majorité absolue des membres présents (majorité qualifiée, le Président prend part au vote) ».

La parole n'étant plus demandée, Mme Doris Constantin, 1^{er} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la commune de Thônex est propriétaire de la parcelle 4578 de 1.045m², sise au lieudit : « les Sillons »,



- Attendu que cette parcelle est en partie formée d'une bande herbeuse n'ayant pas d'utilité particulière pour la commune et demandant un entretien régulier par nos services de la voirie et des espaces-verts, notamment dû au fait qu'elle est principalement utilisée comme « WC » pour chiens,
- Attendu que trois propriétaires sont intéressés par le rachat de la partie herbeuse de cette parcelle, ce qui leur permettrait d'agrandir leur jardin et de ne plus avoir à subir les inconvénients décrits ci-dessus,
- Vu le dossier de mutation N°41/2007 établi par Hubert, Chappuis et Calame, ingénieurs géomètres officiels,
- Vu le projet d'acte établi par Me Denis Keller, notaire,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité, (y compris le vote du Président),

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De diviser la parcelle 4578, fe 28, du cadastre de la commune de Thônex, en les nouvelles parcelles suivantes : parcelle 6326 de 188 m², parcelle 6327 de 199 m² et la parcelle 6328 de 216 m² et 4.578 D de 442 m².
2. De réunir la sous parcelle 4578D avec la parcelle DP 5936 et de l'incorporer au domaine public communal de la commune de Thônex sous le N°DP 5936, sis au lieudit : « les Sillons ».
3. De vendre les parcelles selon la répartition suivante :
 - parcelle 6326 de 188 m² à M. Michel Claude André Frossard, pour un montant de Fr 112'800,-.
 - parcelle 6327 de 199 m² à Mme Monique Denise Resplendino née Stauffer, pour un montant de Fr 119'400,-.
 - parcelle 6328 de 216 m² à Mme Pascale Kernén née Diserens, pour un montant de Fr 129'600,-.
4. Le produit des ventes de ces parcelles soit un montant de Fr 361'800,- sera comptabilisé sous la rubrique 94.424 du budget de fonctionnement, étant donné que la parcelle originale N°4578 n'a plus de valeur comptable au bilan de la commune.
5. Les droits, débours et honoraires seront à la charge des acquéreurs.



6. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Alain Dupraz, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, ayant comme intitulé : « Pour consacrer 0,7% du budget de la commune à l'aide au développement ». Discussion. Vote. (MM-07-06)

M. Alain Dupraz, signataire du projet donne lecture du projet de motion :

Exposé des motifs :

Mesdames et Messieurs,

L'automne dernier, une vaste campagne a été menée en Suisse pour sensibiliser les pouvoirs publics à l'aide au développement. L'objectif de consacrer à cette aide 0,7% des budgets publics, vieux de plus de 30 ans, a été rappelé. Ce but (0,7%) a été refixé récemment dans l'espoir que la misère et la faim - dont souffrent plus de 800 millions de personnes dans le monde - soient réduites de moitié d'ici 2015 (engagement dit « du Millenium », qui a été pris à l'ONU par tous les Etats du monde en 2000).

C'est pourquoi, en date du 23 juillet dernier, la Fédération Genevoise de Coopération (FGC) a adressé à notre commune – comme elle le fait chaque année – une demande de participation au financement de l'un ou l'autre de ses projets. En l'occurrence, il s'agissait de deux projets : la création d'un centre de développement communautaire au Timor (projet auquel participe la Ville de Genève) coût : Fr 173'000,-; et un programme de lutte contre le sida au Sénégal, coût : Fr 106'000,-.

La FGC n'ayant reçu aucune réponse à sa lettre, elle a relancé notre commune, par téléphone et par lettre, le 5 novembre, pour finalement recevoir, en date du 19 novembre, une réponse négative où le Conseil administratif déclare notamment :

- « La commune est contactée chaque année par un grand nombre d'associations à but humanitaire qui comptent sur notre subvention annuelle pour survivre. Par conséquent, il ne nous est pas possible... »

Or, en commission des Finances, il nous a été dit que les sommes prévues ces dernières années n'arrivent même pas à être utilisées, car les demandes d'aide ne sont pas assez nombreuses ou ne correspondent pas aux critères définis...

Quelle est donc la situation de notre commune sur ce plan ?

Dans le budget 2008, la somme prévue est de Fr 135'000,-, soit 0,4% de notre budget. Peu ou prou, ce taux de 0,4% correspond à celui des années précédentes.

Or, une analyse des sommes consacrées par les communes genevoises à l'aide au développement montre que 18 communes au moins consacrent 0,7% ou plus de leur budget à l'aide au développement, 15 se situent entre 0,4 et 0,7, les 12 autres sont en dessous. Thônex se retrouve donc à la limite du 2^e et du 3^e « wagon ».

C'est pourquoi nous vous proposons d'améliorer cette place peu glorieuse et de viser l'objectif de 0,7%.

Contrairement à ce qui a été dit, les projets d'aide humanitaire ne manquent pas, bien au contraire. Ceux que la FGC propose sont particulièrement fiables.



Mais il ne s'agit pas là de plaider pour la FGC ou pour un autre organisme. Il s'agit de plaider en faveur d'un objectif purement politique et de répondre à cette question: notre commune est-elle assez riche et généreuse, est-elle assez consciente des réalités de la planète, pour consacrer, comme le font déjà 18 autres communes du canton, 0,7% de son budget à la coopération ?

Le groupe Socialistes et Verts pense que oui. C'est pourquoi nous vous demandons de prendre en considération cette motion et de la renvoyer pour examen en commission des finances, où nous aurons tout loisir d'en discuter le bien-fondé, les objectifs et les conséquences.

Texte de la motion :

Le Conseil municipal de Thônex, considérant :

- La situation budgétaire de notre commune,
- La situation socio-économique d'une grande partie de l'humanité,
- Notre retard par rapport au projet de l'ONU et d'autres communes genevoises sur l'objectif de consacrer 0.7% du budget à l'aide au développement,
- Le fait que de nombreux projets en cours ont un besoin de soutien régulier et important,

invite la commission des Finances

1. à examiner les mesures permettant d'arriver, durant la législature, à consacrer au moins 0,7% du budget annuel de la commune à l'aide aux pays en développement.

La discussion est ouverte :

M. Singh fait la déclaration suivante au nom de l'entente :

Nous sommes conscients de l'importance de l'aide au développement, sujet qui ne nous laisse pas insensibles.

Nous tenons cependant à faire une distinction entre l'aide au développement et l'assistance humanitaire à laquelle notre commune consacre actuellement 0,42% de son budget annuel.

Il est important de relever que, dans notre commune, nous adoptons généralement le principe de limiter les attributions à des petites structures, et que lors des dernières attributions par la commission Sociale, la somme mise à disposition de l'exercice précédent n'a pas été utilisée dans son ensemble, car certains dossiers de demandes d'aide n'étaient pas conformes à nos exigences.

Il faut également savoir que, dans le cas d'une assistance humanitaire d'urgence liée à des catastrophes ponctuelles telles que le tsunami en 2005, notre commune bénéficie d'un fond, appelé « fonds de bienfaisance », qui apparaît d'ailleurs dans le dernier compte rendu financier avec un montant à l'actif avoisinant un million huit cent mille francs.



L'OCDE en tant qu'objectif pour l'aide publique au développement se calcule par rapport au revenu national brut et non aux budgets des pouvoirs publics. Pour savoir où nous nous situons réellement par rapport aux recommandations de l'OCDE, il faudrait donc également connaître le « revenu communal brut de Thônex », concept certes intéressant mais chiffre difficile à établir et qui n'est d'ailleurs pas publié par les statistiques.

Il ne nous apparaît pas opportun d'accepter une motion qui nous priverait à l'avenir de notre libre arbitre en ce qui concerne la part communale dédiée à l'aide au développement.

Enfin, les nouveaux membres de cette assemblée doivent être informés que ce fonds de bienfaisance avait été sollicité en son temps par nos Conseillers administratifs lors des catastrophes de 2005.

Vous l'aurez donc compris à la lecture de la présente déclaration, l'entente ne votera pas cette motion.

M. Corthay : d'une manière générale qui reçoit les demandes de subvention et émet les préavis ? Le Conseil administratif peut-il refuser une demande sans la présenter à la commission ad-hoc ? Toutes demandes de subvention ne devraient-elles pas être soumises à la commission Sociale ?

- M. Decrey : ces demandes sont adressées au Conseil administratif et c'est ce dernier qui décide de l'entrée en matière ou pas, en fonction des budgets demandés et de l'objet de la demande. Le Conseil administratif décide s'il convient d'envoyer le questionnaire destiné à la commission Sociale.

M. Marcet : nous sommes tous conscients des problèmes des populations à travers le monde. Par contre, pour qu'il y ait aide il faut que cela soit ciblé et contrôlé. Le problème du contrôle n'est malheureusement pas d'actualité. Beaucoup d'articles et de rapports prouvent, que les aides partent dans ces pays et reviennent dans nos banques. Lorsqu'il y aura un contrôle précis tout le monde sera d'accord de donner une aide mais ce n'est pas le cas à fonds perdu.

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

Il est toujours gratifiant de pouvoir donner. La situation budgétaire de notre commune le permet-elle ? Tout dépend du point de vue de l'observateur. Il faudrait que nous en débattions dans quelques temps après l'oukase des communaux d'Ambilly.

Thônex est une collectivité locale et en tant que collectivité locale nos priorités concernent nos administrés. Certes, c'est en amont que l'on lutte contre la misère et notre ville apporte sa pierre à l'édifice. D'autres communes genevoises donnent plus ! Elles l'ont démocratiquement décidé. Ce soir, nous allons démocratiquement décider si Thônex reste entre le 2^{ème} ou 3^{ème} wagon ou s'essouffle à tirer toute la rame. Le groupe UDC ne votera pas cette motion.



M. Forte : à sa demande nous avons auditionné la Fédération Genevoise de Coopération et à la lumière des explications données la commission Sociale n'avait pas donné suite à leur demande de subvention lors de la précédente législature, ceci précisément pour des problèmes de contrôle, car nous donnions des fonds dans un pot commun et nous ne connaissions pas les destinations de ceux-ci. La réponse donnée par la commission en son temps avait été relativement claire.

- Mme Rochat : la FGC a reçu des directives très claires qui ne lui permet plus de s'adresser aux communes. Il revient aux organismes bénéficiaires de subventions de le faire directement.

Mme Lopes Beer : on mélange deux choses, la première concerne les demandes que l'on reçoit directement à la commune et dont il faudrait peut-être revoir les critères d'attribution. L'autre est d'inscrire au budget le 0,7% demandé par la motion tout en sachant qu'il convient d'analyser si cela est possible du point de vue financier. Il s'agit dans un premier temps d'une réflexion.

Mme Jaquet : il y a neuf ans que je siége au sein de ce Conseil, au début il n'y avait pas de règle particulière pour l'attribution de l'aide sociale et humanitaire. Maintenant un règlement très strict a été établi qui normalement doit nous permettre d'avoir un maximum de garanties sur les fonds que la commission débloque. Chaque année une délégation de la commission vient étudier l'ensemble des dossiers et fait un rapport aux autres membres. De plus, pourquoi fixer un pourcentage alors que l'on peut augmenter la rubrique si nous avons un nombre supérieur d'associations qui répondent à nos critères.

M. Forte : je tiens à souligner que la situation financière actuelle de notre commune ne permet pas d'appliquer une telle politique.

M. Dupraz : il faut distinguer l'aide humanitaire que l'on peut considérer au cas par cas et selon les catastrophes qui peuvent survenir dans le monde et l'aide au développement qui est un sujet très vaste, à laquelle souscrivent énormément de collectivités publiques. L'objectif du 0,7% est purement politique et peut se discuter, c'est la raison pour laquelle la motion demande le renvoi en commission des Finances pour étude.

- M. Decrey : l'aide humanitaire a été augmentée dans le cadre du budget 2008, la commission a justement mis en place certaines règles afin d'éviter les problèmes de contrôle évoqués par M. Marcet et comme cela a déjà été dit un membre par parti vient contrôler les diverses demandes et émet un préavis à l'intention des commissaires.

M. Singh : étant membre de la commission Sociale je tiens à préciser que la rubrique intitulée « aide humanitaire » concerne également de l'aide au développement.

Au vote :

- *Cette motion est refusée par 7 voix « pour » et 16 voix « contre ».*

7. Création d'un nouveau Parlement des Jeunes de Thônex. Discussion. Vote.
(DA-08-09).

M. le Président salue la présence de futurs membres de ce Parlement et passe la parole à M. Decrey.

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la jeunesse : je profite de la présence des membres du Comité du futur Parlement des jeunes pour les remercier pour leur engagement lors des journées de sensibilisation au tri des déchets qui ont été menées avec une mixité chez les jeunes qui ont participé à cette action.

Ce soir, nous vous demandons d'accepter ces statuts ainsi que le petit crédit de Fr 2'000,- qui permettra à ce Parlement de mettre sa structure en place.

Dès que cette partie administrative sera entérinée le Parlement pourra venir en commission des Ecoles & Jeunesse afin de faire part de ses projets.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

Il est sain que notre jeunesse s'intéresse à la politique. En tant qu'élu, une de nos missions est d'encourager la « relève » quel que soit l'horizon ou la sensibilité des jeunes qui la compose.

Un parlement de jeunes crée une plate-forme d'expression. Elle leur permettra de s'investir et d'amener leurs idées.

Mais surprise, à lecture des statuts nous constatons qu'il nous est demandé de voter la création d'un Parlement qui existe déjà puisqu'il s'est réuni en séance plénière le 26 février 2008 afin d'adopter ses statuts.

C'est la lecture de ces derniers qui éveille en nous un soupçon d'inquiétude.

Les critères d'adhésion sont pleins de promesses mais trop vagues, un parrain une marraine est-ce suffisant pour aider conseiller mais aussi éviter tous les écueils ?

La villa Minazzi et sa promiscuité est-elle le lieu le plus favorable à l'éclosion des idées ? N'y a-t-il pas eu de fâcheux antécédents ?

La reprise des passifs en cas de dissolution n'est-il pas un moyen de déresponsabiliser ?

Le groupe UDC ne désire pas remettre en cause ce Parlement. Était-ce une erreur ? mais nous pensions que nous allions d'abord accepter sa création puis discuter de son règlement. Tels qu'ils nous sont présentés les statuts amènent trop d'interrogations qui handicapent déjà l'avenir de ce Parlement. Nous restons très circonspects quant à son évolution. Nous désirons un renvoi de ce sujet en commission.



- M. Decrey : nous avons déjà un Parlement des jeunes il y a quelques années qui avait été créé par la volonté du Conseil municipal. Aujourd'hui ce sont les jeunes qui demandent à le créer. Le Conseil administratif les a mis devant leurs responsabilités et leur a demandé de créer des statuts, lesquels ont été établis avec leurs parrains et marraines qui ne sont autres que les travailleurs sociaux hors murs.

Mme Sob : nous sommes heureux de féliciter nos jeunes collègues pour le succès de leur entreprise ; avoir eu la détermination de mener à bien un projet qui leur tenait à cœur. Leur motivation porte enfin leurs fruits et se concrétise pour la création de ce Parlement avec lequel nous nous réjouissons d'avance de nos futurs contacts et espérons une collaboration fructueuse.

Mme Casadei : nous radicaux sommes satisfaits de la création d'un parlement des jeunes. Surtout qu'il s'agit d'une demande spontanée. Avec les parrains-mairraines TSHM pour cadrer que cela fonctionnera.

Nous nous réjouissons de cette création et approuvons le choix de la villa Minazzi pour leurs rencontres. Les statuts sont valables.

M. Forte : le groupe démocrate-chrétien souhaite un vote immédiat de ce projet car nous soutenons l'initiative de jeunes qui veulent aller de l'avant.

M. Dupraz : est-il possible de savoir combien de personnes sont membres de ce Parlement des jeunes ou en passe de l'être ?

- M. Decrey : si les statuts sont votés ce soir le Parlement des jeunes viendra se présenter en commission et des explications seront données concernant la structure et le fonctionnement, actuellement il n'y a que les représentants du Comité présents ce soir qui sont membres.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée par 21 voix « pour » et 2 voix « contre ».*

La discussion est ouverte :

M. Uehlinger : le parti libéral salue, avec enthousiasme, la création du nouveau Parlement des jeunes à leur initiative.

Nous nous réjouissons de voir évoluer ce Parlement et espérons trouver un jour quelques uns de ses membres autour de cette table. Bon envol et bonne route.



M. Dupraz souhaite bonne chance à ce nouveau Parlement et espère qu'il comptera de nombreux membres.

La parole n'étant plus ou pas demandée, Mme Christine Casadei, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la proposition d'un groupe de jeunes de la commune de créer un nouveau Parlement des jeunes à Thônex,
- Vu les statuts adoptés par le Parlement des jeunes de Thônex lors de sa séance du 26 février 2008,
- Vu le préavis favorable du Conseil administratif,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 21 voix « pour », 1 voix « contre » et 1 abstention, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De soutenir la création d'un nouveau Parlement des jeunes à Thônex.
2. D'accepter les statuts adoptés le 26 février 2008 par le Parlement des Jeunes.
3. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 2'000,- sur la rubrique 54.319 destiné aux dépenses relatives à la mise en place de ce Parlement.
4. Ce crédit sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées aux charges.

8. Crédits budgétaires supplémentaires 2007. Discussion. Vote. (DA-08-10).

Mme Isabel Rochat, Maire, déléguée aux Finances fait la déclaration suivante sur l'ensemble des points 8 et 9 concernant les comptes communaux 2007 :

*Monsieur le Président du Conseil municipal,
Monsieur le Président de la commission des Finances,
Chers collègues,*

J'ai le plaisir, au nom du Conseil administratif, de vous présenter ce soir les premiers comptes de cette nouvelle législature 2007-2011.

La bonne nouvelle, c'est qu'ils sont excédentaires, la moins bonne, c'est que cela risque bien d'être la dernière fois durant ces quatre ans !



En effet, cette embellie annoncée depuis longtemps et qui n'est que conjoncturelle, montre d'ores et déjà des signes de fatigue.

Mais revenons à nos comptes 2007 : que pouvons-nous constater ?

Comme vous avez pu le lire, nos comptes présentent un total de charges de Fr 29'096'777,-- et un total de recettes de Fr 29'493'560,-- donc un excédent de Fr 396'783,--.

Que s'est-il passé depuis cet automne, alors que nous vous annoncions un excédent de charges de Fr 860'650,--. On ne peut que s'étonner d'un pareil écart, et nous ne sommes de loin pas la seule commune à déplorer un tel état de fait.

On ne le répétera jamais assez : l'exercice qui consiste à établir un budget sur bases des estimations fournies par l'Administration fiscale cantonale est un exercice très périlleux. Si l'on compare avec les années précédentes, les écarts sont énormes !

Le calcul des rétrocessions budgétaires de l'Etat auprès des communes genevoises procède d'un calcul savant ; en effet, ces montants communiqués par l'administration, les reliquats et montants transférés chaque année aux communes ne sont pas des valeurs résultant des paiements effectués mais sont des évaluations basées sur une méthode du « prorata global ». Ce manque de transparence dans ces domaines cause aux communes des difficultés dans la gestion optimale des finances communales, qui devient de plus en plus difficile.

Au moment où le canton se prépare à faire main-basse sur les communes « riches » car les effets de la loi dite provisoire cessera ses effets à la fin 2009, la disposition de chiffres réels, précis et fiables est de plus en plus nécessaire. Cette incertitude doit être réduite. Il est vrai que des affinements du reliquat nous sont transmis par année et nous permet ainsi de mieux faire varier notre taux de couverture de provision, mais il est toutefois surprenant d'apprendre que l'administration ne calcule pas les montants qui reviennent aux communes sur la base des paiements effectués, mais uniquement sur la base d'estimations !

Ceci pour expliquer la variation que nous vous présentons ce soir, car il faut rappeler que les recettes de notre fiscalité représentent 87% de l'ensemble de nos revenus et les corrections ne sont pas exclues. Certaines communes l'ont appris à leur dépens.

Pour revenir à notre situation communale, quelles en sont les remarques saillantes ?

Les recettes fiscales « personnes physiques » laissent apparaître une insuffisance par rapport au budget et pour ce qui est des personnes morales, l'écart est encore plus important. Les tableaux que M. Michel Zeder vous a préparés l'illustreront parfaitement. Ce manque à gagner est essentiellement dû à des rectifications effectuées sur les recettes fiscales estimées en 2005 et 2006, et ce n'est pas faute de le leur avoir écrit pour les mettre en garde de l'affectation des employés de cette importante société horlogère entre leur trois sites !

Indépendamment de cet état de fait, il nous faut souligner ce soir les recettes extraordinaires réalisées en 2007, et nous n'aurions pas été en mesure de vous montrer un excédent ce soir si nous n'avions pas eu recours à la dissolution d'une partie de la provision constituée pour couvrir le risque d'encaissement du reliquat d'impôts comme expliqué avant et à hauteur de Fr 943'367,--.

On relèvera également le bel effort réalisé par l'administration communale, afin de contenir les excédents budgétaires d'une façon remarquable et compte tenu de la diminution de nos recettes, il n'est pas exclu que nous soyons obligés de différer certaines de nos dépenses de cette année.



En effet, toutes les branches de l'économie ont connu en 2007 une performance extraordinaire en terme de développement tant sur une base annuelle que trimestrielle. Toutefois, tout porte à croire que le cycle de croissance est maintenant arrivé à son terme et que 2008 sera marquée par un fort ralentissement de la conjoncture. On peut citer le choc pétrolier, les sub-primes et l'appréciation du franc.

Citant Dominique Strauss-Khan, on peut dire « qu'on n'est pas sûr que la crise soit finie, mais on n'est pas sûr du contraire non plus ».

On ne peut que souligner ce soir l'excellence du travail accompli par notre administration et en particulier MM. Michel Zeder et Philippe Guex que je remercie au nom du Conseil administratif très chaleureusement. Grâce à leurs efforts, nous sommes fiers de vous présenter ces premiers comptes de notre nouvelle législature. Ce résultat est le fruit d'une gestion visant à gagner de l'efficacité tout en préservant l'état de nos finances.

Leur haut niveau de compétences, leur gentillesse et leur disponibilité à expliquer et commenter nos résultats me surprennent d'année en année.

Je ne pourrai conclure sans adresser également mes plus vifs remerciements au Président de la commission des Finances, qui pour un premier exercice s'en est plutôt bien sorti, ainsi qu'au Président du Conseil municipal et vous tous pour la confiance que vous nous avez témoignée durant cette première année.

M. Richard Stark, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 24 avril 2008 qui concernent les points 8 et 9 de l'ordre du jour :

- *La liste des crédits budgétaires supplémentaires de Fr 685'386,08 qui nous est soumise est acceptée par 7 oui et 3 abstentions.*

Concernant les comptes 2007 il est demandé que ce document soit examiné page par page afin que chaque commissaire puisse intervenir.

Les questions posées ont été sur :

- *l'administration générale,*
- *la protection juridique,*
- *la sécurité municipale,*
- *incendie et secours,*
- *les écoles publiques,*
- *l'encouragement à la culture,*
- *les sports,*
- *les abonnements CFF,*
- *la location de la salle des Fêtes,*
- *le traitement des déchets,*
- *l'aménagement du territoire.*

Pour le surplus, un commissaire demande des informations sur les rentrées fiscales par rapport aux estimations.

Mme Rochat répond que le problème des estimations cantonales se pose depuis longtemps, et que des progrès ont été faits sur l'estimation du reliquat dû, mais que nous ne connaissons jamais exactement la somme d'impôt qui nous revient.

Les comptes 2007 qui présentent un excédent de revenu de Fr 396'783,38 sont soumis au vote et acceptés par 9 oui et 1 abstention.



Une présentation « Power Point » de certains tableaux financiers est faite par Mme RoCHAT aux Conseillers municipaux. (voir annexe 1).

La discussion est ouverte :

Mme Sob fait la déclaration suivante au nom des socialistes-verts :

Nous souhaiterions éclairer notre position en précisant les raisons de notre abstention.

Lors de l'analyse des comptes qui nous ont été soumis à la commission des Finances du 24 avril 2008, aucun élément n'a été porté à notre attention nous poussant à modifier notre appréciation sur la raisonnable des crédits budgétaires supplémentaires. Nous ne remettons pas en question la validité des dépassements compte tenu de leur matérialité mais plutôt la procédure d'approbation qui a été suivie.

En effet, il semble peu judicieux d'avoir voté ces dépassements avant d'en venir à la discussion, le contraire aurait certainement été davantage profitable car à quoi bon discuter sur chacune des rubriques alors qu'elles ont déjà été approuvées ?

Nous espérons donc une modification de cette manière de procéder aux fins d'amélioration du processus décisionnel.

Pour le vote des comptes lors de ladite séance des Finances, la procédure a été rectifiée conformément à ce qui précède sur proposition de M. Castelli au Président de commission.

M. Roth fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Parmi les 27 postes qui vous sont soumis ce soir se trouvent Fr 50'000 (dotation du fonds de réserve culturelle) sous 30.319 « frais divers » et Fr 498'413,86 TAS (ThônexArtSpectacles) sous 30.363 « propres établissements ».

Nous avons tenu compte que Fr 403,813.-- de revenus ne figurent pas au budget 2007 du fait que la compensation des charges et des recettes n'est pas autorisée en comptabilité publique (Fr 547'257,62 ./ Fr 143'444,62 prélèvement du fonds de réserve culturelle).

Sans vouloir nous substituer à la Commission Culture, Loisirs & Jumelage, nous nous interrogeons quant à la programmation thônésienne (qualité, nombre et calendrier). Si nous continuons à ce rythme, le fonds de réserve culturelle se trouvera à zéro dans trois ans, malgré l'alimentation annuelle de Fr 50'000,- tout en reconnaissant qu'il est difficile de prévoir dépenses et recettes avec précision.

Au vu de ce qui précède, nous demandons à ce que le déficit de la Commission Culture, Loisirs & Jumelage soit traité en Commission des Finances.

Le groupe libéral votera les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2007 de Fr 685'386,08 et remercie l'administration communale pour les commentaires aux comptes 2007 clairs qui lui ont permis de se forger une opinion financière précise concernant la saison culturelle.



M. Stark précise à Mme Sob que l'ordre des votes est établi par les instructions venant du service de surveillance des communes. Les crédits budgétaires supplémentaires étant intégrés dans les comptes il est logique qu'ils soient votés avant, dans le cas contraire il serait automatiquement accepté par l'approbation des comptes.

Mme Sob : ce n'est pas de cela que je voulais parler c'est la manière dont a été menée la commission des Finances où nous sommes passés au vote alors que nous attendions des explications complémentaires.

La parole n'étant plus demandée, Mme Anne-Marie Jaquet, 1^{ère} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 24 avril 2008,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 17 voix « pour » et 6 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2007 suivants, pour un montant total de Fr 685'386,08 (six cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-six mille francs et zéro huit centimes), soit :

01.303	assurances sociales	Fr	3'656,85
08.313	autres marchandises	Fr	289,35
10.318	honoraires et prestations de services	Fr	10'173,98
14.310	fournitures de bureau et imprimés	Fr	2'488,45
14.318	honoraires et prestations de services	Fr	7'018,70
14.319	frais divers	Fr	853,75
14.363	propres établissements	Fr	3'000,00
30.310	fournitures de bureau et imprimés	Fr	18'641,68
30.319	frais divers	Fr	69'567,85
30.363	propres établissements	Fr	498'413,86
33.306	prestations en nature	Fr	1'122,93
33.312	eau, énergie et combustibles	Fr	203,15
34.309	autres charges de personnel	Fr	35,00
34.311	meublier, machines et véhicules	Fr	1'334,75
34.314	prestations de tiers	Fr	1'856,70
34.365	institutions privées	Fr	14'199,00
35.314	prestations de tiers	Fr	11'501,35
54.365	institutions privées	Fr	2'099,10
58.316	redevances d'utilisation	Fr	340,00
62.306	prestations en nature	Fr	1'969,57
62.308	personnel intérimaire	Fr	17'086,05
62.309	autres charges de personnel	Fr	1'324,95



62.315	entretien d'objets mobiliers	Fr	817,40
71.314	prestations de tiers	Fr	14'679,45
72.311	mobilier, machines et véhicules	Fr	230,10
74.311	mobilier, machines et véhicules	Fr	66,45
94.318	honoraires et prestations de services	Fr	2'415,66
		Fr	<u>685'386,08</u>

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.

Arrivée de M. Guy Saudan.

9. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2007. Discussion. Vote. (DA-08-11).

La discussion est ouverte :

M. Marcet : ayant assisté à la dernière commission des Finances, j'ai constaté que nous avons surfé sur un certain nombre de points mineurs et non sur certains points de fond. En reprenant les bilans comparés 2006 – 2007, ainsi que le tableau des modes de financement, je dois vous informer que ce document me satisfait très peu car on ne voit manifestement pas l'entier d'un certain impact sur les comptes de notre commune.

On nous annonce un excédent de revenus de Fr 400'000,- qui est dû à la dissolution d'une partie de provision, provision qui avait été créée lors de l'exercice précédent, donc l'écart entre l'exercice 2006 et l'exercice 2007 s'élève à Fr 3'000'000,- de différence ! Un tableau nous annonce une augmentation des disponibilités, ce qui est faux ! Pour la simple raison que sous le terme « avoirs » on se retrouve également avec des avoirs à court terme qui sont des avoirs liquides que nous avons à notre disposition et que formellement lorsque l'on fait un réel tableau sur les fonds on ne dit pas j'ai une augmentation des disponibilités et une diminution des avoirs on dit : j'ai une diminution des disponibilités et des avoirs à court terme. Ce tableau ne permet donc pas de démontrer la réalité de l'évolution telle qu'elle se fera au niveau de notre commune. Sans entrer trop dans la technique je souhaiterais formellement que ce tableau soit présenté d'une autre manière afin que les personnes qui ont moins de connaissances financières que d'autres puissent comprendre la comparaison des comptes d'un exercice sur l'autre.

L'aspect fiscal des personnes morales tel qu'il a été décrit mériterait que l'ACG discute de ce sujet car je peux vous dire, en tant que professionnel, qu'un des outils important s'appelle la planification fiscale. Cette dernière permet à certaines grosses entreprises avec un certain nombre d'éléments favorables au niveau de la fiscalité des communes de faire varier d'une commune sur l'autre un certain nombre d'éléments sans qu'il nous soit possible de vérifier la véracité des informations données. Un projet de loi pourrait être déposé au Parlement sous l'impulsion de l'ACG pour qu'il y ait une meilleure transparence dans ce domaine.



Lorsque nous faisons des prévisions au niveau communal nous avons un défaut d'information de la part du Canton et je rappelle que nous avons confié un mandat à l'Etat central pour gérer notre fiscalité. Dans d'autres cantons les communes gèrent directement leur fiscalité ce qui permet d'avoir une situation claire d'un exercice à l'autre. Ce sujet devrait également être abordé dans le cadre de l'ACG afin que l'Etat soit beaucoup plus précis dans les renseignements qu'il est censé donner aux communes au niveau de la fiscalité en général et qu'il ne se contente pas de nous donner, par mesure de simplification, ce qu'il a sous les yeux.

- Mme Rochat : l'ACG, à l'heure actuelle, n'a pas le pouvoir ni l'assise politique nécessaire pour être un interlocuteur face à M. Hiler. En ce qui concerne la fiscalité un gros chantier est actuellement en cours qui concerne la péréquation financière et j'espère que le bras de fer qui est en train de s'opérer entre les Communes et la Ville de Genève, débouchera sur des solutions concrètes et acceptables qui pourraient par la suite, éventuellement nous aider à réclamer de meilleurs outils pour les planifications fiscales futures.

M. Marcet : ne serait-il pas envisageable que l'ACG mandate un avocat spécialiste en droit constitutionnel afin de connaître les droits et pouvoirs des communes dans ce domaine afin d'éviter que l'Etat continue à se contenter d'imposer ses interprétations' ?.

- Mme Rochat : ce travail devra se faire dans le cadre de la constituante.

M. Forte : le groupe démocrate-chrétien remercie l'administration municipale dans son ensemble pour la qualité du travail accompli ainsi que le Conseil administratif et tout particulièrement Mme Isabel Rochat, responsable des Finances.

La commune de Thônex se trouve dans un tournant financier où la marge de manœuvre s'amenuise de plus en plus. Il a été dit tout à l'heure que nous présentons des comptes bénéficiaires grâce à la dissolution d'une partie d'une provision. Nous sommes comme un ménage qui n'arrive plus à payer ses factures et qui doit aller puiser sur son compte épargne. Nous avons un peu peur que dans quelques années notre commune doive emprunter pour vivre.

Tout ça pour dire que prochainement reviendra la discussion annuelle et monomaniaque concernant le centime additionnel. Une fois de plus, nous vous rappelons qu'il ne faut pas baisser ce dernier afin de maintenir la fiscalité au même niveau qu'aujourd'hui. Ce discours est alarmiste mais il faut être conscient que nous n'avons plus les moyens qui étaient les nôtres il y a encore quelques années. Ceci est dû à des mouvements de conjoncture. Malgré cet appel à la prudence, le groupe démocrate-chrétien votera ces comptes.



M. Dupraz fait la déclaration suivante au nom du groupe socialistes-verts :

Le groupe socialistes-verts se réjouit de constater que, malgré une baisse sensible des revenus et les dépenses excessives de la politique culturelle, la Mairie a réussi à dégager un excédent de revenu à grâce à la dissolution des réserves. Nous remercions l'administration pour son excellent travail et félicitons le Conseil administratif pour sa conduite avisée du ménage communal.

Le groupe socialistes-verts se contentera de formuler deux réflexions générales.

Sur l'avenir financier de la commune un maître mot doit nous guider : prudence ! Malgré une conjoncture favorable, les revenus fiscaux des personnes physiques et morales sont en baisse par rapport aux comptes 2006 et au budget 2007. De même l'objectif budgétaire 2007 de la taxe professionnelle n'a pas été atteint.

Cette baisse des rentrées fiscales doit nous rappeler que Thônex ne peut pas se permettre des dépenses immodérées. D'autant plus que des projets importants pour la commune comme le développement de la petite enfance, l'agrandissement de la Mairie et surtout les Communaux d'Ambilly vont venir augmenter les charges des budgets futurs. Sans parler des transferts de charges du Canton.

Bref, nous devons être prudents et il serait dans ce contexte inconscient de vouloir diminuer le centime additionnel.

La seconde réflexion concerne ThônexArtSpectacles, plus communément appelé TAS. Si notre groupe a soutenu en 2005 la nouvelle politique culturelle thônésienne et s'était même réjoui de l'ambition affichée, les chiffres des comptes 2007 qui s'ajoutent à ceux des comptes 2006 nous amènent malheureusement à poser le constat que le TAS est un véritable gouffre financier. Les comptes du TAS dépassent en effet de loin les prévisions, pourtant très larges, qui avaient été faites à sa conception.

En effet, en lançant la nouvelle politique culturelle 2005, ce Conseil l'avait dotée d'un budget annuel de Fr 200'000,- et d'un fonds de réserve de Fr 300'000,- ; sagement ce Conseil avait prévu que cette réserve – sorte de garantie de déficit – pouvait être réalimentée au maximum de Fr 50'000,- par année.

Après deux saisons, quel est le bilan comptable ? Non seulement la réalimentation du fonds a dû être activée (2 x Fr 50'000,-), mais malgré cet apport, le TAS a dû piocher largement dans le fonds de réserve : Fr 116'000,- durant la 1^{ère} saison, Fr 143'000,- durant la seconde. En deux ans, plus de la moitié de la réserve a fondu (il ne reste plus que Fr 140'000,- !).

A ce rythme, si la 3^{ème} saison aboutit à un déficit aussi élevé que celui de la 2^{ème}, nous devrons voter l'an prochain un dépassement de budget, ainsi qu'une nouvelle dotation, puisque les réserves du TAS auront complètement disparu. En d'autres termes les charges du TAS sont trois à quatre fois plus élevées que prévu : au lieu d'un « déficit » annuel de Fr 50'000,- le déficit a été de Fr 160'000,- la 1^{ère} saison (Fr 50'000,- + Fr 116'000,-) ; et la seconde, il a été de Fr 193'000,- (Fr 143'000,- + Fr 50'000,-).

Au regard des chiffres qui précèdent, auxquels nous pourrions ajouter des réflexions plus pointues sur le sens, la finalité et les moyens d'une politique culturelle, il est urgent de revoir le dossier TAS, d'un point de vue conceptuel et financier.

Le groupe socialistes-verts votera les comptes 2007.



M. Knörr fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

Nos finances sont saines. nous dégageons même un petit excédent. Il nous faut féliciter tous les acteurs de ce résultat, donc notre administration.

Nous ne devons pas céder aux chants des sirènes. Le navire thônésien flotte pour l'instant sur une mer calme, mais sur nos têtes l'orage gronde et les vents dominant que nous appellerons « Incurie cantonale et transferts de charges » gonflent nos voiles et nous poussent sur des récifs tels que MICA, CEVA, et autres.

Il nous appartient donc de tenir fermement la barre des dépenses. Comme précisé précédemment il y a celles que nous ne maîtrisons pas totalement mais aussi celles dont nous avons l'entière responsabilité !

C'est pourquoi nous ne pouvons nous démettre d'un très fort sentiment d'inquiétude en constatant les sommes qu'engloutit avec vigueur le tourbillon de ThônexArtSpectacles.

Tout en gardant pour l'instant espoir, le groupe UDC restera attentif à ce problème.

Nous voterons les comptes 2007.

M. Stark fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

Mesdames, Messieurs,

Le groupe radical a pris bonne note des résultats de l'année comptable 2007. Le groupe radical a approuvé en commission des finances ces comptes et approuvera encore une fois ceux-ci ce soir en plénière.

Avant tout, il revient au groupe radical de remercier les collaborateurs de la Mairie pour leur travail administratif de qualité et détaillé, ainsi que l'ensemble du Conseil Administratif.

L'occasion de se retrouver ce soir en séance plénière nous offre la possibilité de donner une perspective propre à chaque parti sur l'état de la bourse communale. Dans un concert de louanges, il est important de distinguer les variations mélodiques. Permettez-nous donc de vous offrir notre variation musicale.

Sous le titre provocateur « La commune de Thônex: une nouvelle caisse d'épargne ? » Nous avons suscité quelques commentaires autour de cette table l'année dernière.

Force est de constater que nous budgétions et votons des déficits et que nous nous retrouvons avec des bénéfices, soit un boni de Fr 396'783,38 que dire de plus ?

C'est avant tout le signal d'une gestion correcte de notre portefeuille municipal. Ce qui rassurera nos communiens ainsi que le magazine Bilan qui saura nous classer dans son classement annuel des communes suisses à un rang encore meilleur qu'il y a de cela une année...

Pourtant à force de jouer la corde du « attention, cette année sera spéciale, nous budgétions un déficit » et de se retrouver avec un bénéfice, les yeux inquisiteurs des élus s'assoupissent et ne voient pas ou plus les postes qui gonflent ou, les comparaisons nécessaires à faire.



Ne nous attardons pas sur l'impondérable boîte noire que reste le Canton avec ces projections peu fiables et ces reports de charges cachés. Constatons simplement que la masse salariale de la commune augmente d'environ 4% depuis les comptes 2006. Constatons que le ratio entre charges et recettes de notre patrimoine immobilier bascule dans la mauvaise direction : les revenus de la location de notre salle des fêtes baissent quand les charges augmentent, idem avec les recettes de la piscine en chute libre, certes liées au temps exécrable de l'été 2007 mais tout de même.

Il doit être de notre devoir d'élus de rester attentifs. Peut-être grisés par des projections budgétaires alarmistes qui se transforment de manière exceptionnelle en résultats positifs années après années, nous en oublions notre rôle de contrôleur des politiques publiques de notre commune, et de responsable in fine des deniers publics de celle-ci.

C'est ce devoir qui pousse le groupe radical d'informer les membres de ce conseil, que sur la base des comptes actuels, lors du prochain conseil municipal les élus de la Commune devront rediscuter du contrôle des projets culturels.

En effet les crédits supplémentaires liés aux projets ThônexArtSpectacles démontrent qu'un montant total de dépassement de Fr 86'623,39 est responsable de 85,59% des crédits budgétaires supplémentaires que nous votons ce soir. Sans ce dépassement très important nous aurions un boni de Fr 983'406,77 sur les comptes 2007.

Cette situation est peut-être compréhensible dans la mesure d'un lancement de projet mais elle nécessite un contrôle clair et transparent de la trésorerie comme souvent les Radicaux l'ont répété et re répété en commissions depuis 2006.

Après avoir obtenu que l'équipe ThônexArtSpectacles utilise le même outil comptable que l'administration, le groupe radical souhaite prestement que toute décision financière liée au projet culturel TAS passe dorénavant par la commission des finances, ceci afin d'éviter à l'avenir tous dépassements pharaoniques.

Pour garantir un projet culturel sain, viable et transparent, il est urgent d'avoir un contrôle politique. Le crédit supplémentaire que nous devons voter ce soir, confirme notre position défendue depuis 2006.

M. Gautier fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Le groupe libéral est déçu ! Déçu, d'une part, par l'absence de fiabilité des chiffres communiqués par le Département des Finances, chiffres dont les variations rendent la gestion des deniers de la commune extrêmement ardue. Déçu, d'autre part, de constater que le résultat positif est dû à la dissolution, à hauteur de Fr 943'000.-, de la provision sur le reliquat d'impôts.

Sans ce facteur et sans le contrôle très strict des dépenses, nous aurions été face à un déficit nettement supérieur à celui budgété.

Il faut souligner une fois de plus que la baisse du centime additionnel n'était et n'est tout simplement pas envisageable. Chaque centime rapporte quelque Fr 500'000.-, mais, compte tenu des mécanismes de la péréquation intercommunale, la réduction d'un centime engendrerait une baisse des recettes de plus d'un million.

Le groupe libéral dans ces conditions tient à remercier notre conseil administratif, et en particulier Mme Isabel RoCHAT, Maire et ministre des Finances, ainsi que MM. Philippe GuEX, secrétaire général et Michel ZEDER, secrétaire général-adjoint, pour la rigueur avec laquelle ils gèrent notre commune.



Les libéraux voteront les comptes tels que présentés et encouragent nos autorités à continuer à faire preuve de prudence, voire à différer certaines dépenses non indispensables, vu que les recettes fiscales prévues pour 2008 sont à remettre en cause.

La parole n'étant plus ou pas demandée, M. Stephen Knörr, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2007, qui comprend le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le bilan et les tableaux demandés par le département,
- Vu le rapport favorable de la commission des Finances du 24 avril 2008,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2007.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2007 pour un montant de Fr 29'096'777,59 aux charges et de Fr 29'493'560,97 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr 396'783.38.
3. D'approuver le compte d'investissement 2007 pour un montant de Fr 10'388'468,45 aux dépenses et de Fr 397'873,45 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr 9'990'595,--.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr 9'990'595,-- par l'autofinancement à raison de Fr 6'865'921,94 au moyen de la somme de Fr 6'469'138,56 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr 396'783,38 l'insuffisance de financement s'élevant à Fr 3'124'673,06.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr 396'783,38 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2007.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2007, totalisant à l'actif un montant de Fr 130'662'073,42 qui se compose de :

- Patrimoine financier	Fr 53'289'365,74
- Patrimoine administratif	Fr <u>77'372'707,68</u>

Total de l'actif Fr 130'662'073,42

et au passif un montant de Fr 130'662'073,42 qui se compose de :



– Engagements courants et passifs transitoires	Fr	1'908'206,31
– Dettes à moyen et long terme	Fr	7'175'000,00
– Provisions	Fr	10'720'824,01
– Engagements envers les financements spéciaux	Fr	6'222'103,20
– Fortune nette	Fr	<u>104'635'939,90</u>
Total du passif		Fr 130'662'073,42

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2007 à Fr 26'532'515,71.

10. Comptes 2007 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. (DA-08-12).

M. Claude Détruche, Président de la Fondation communale pour le logement : en effet, l'année 2007 a été relativement active pour la Fondation. Elle a acquis des terrains et pour la première fois, procédé à une vente. Enfin, une demande de renseignement a été déposée pour le secteur Clair-Val.

En ce qui concerne les comptes 2007 le résultat est pratiquement identique à celui de 2006. La seule différence concerne la création d'une réserve sur travaux qui est indispensable dans le cadre des immeubles qui sont sous le couvert du régime HLM.

M. Richard Stark, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 24 avril 2008 :

- *Les comptes de la Fondation communale pour le logement sont acceptés à l'unanimité avec la réserve d'usage, puisque ceux-ci doivent encore être présentés pour approbation à la Fondation.*

La discussion est ouverte :

M. Détruche : entre temps ces comptes ont été approuvés par le Conseil de Fondation.

M. Forte : le groupe démocrate-chrétien acceptera ces comptes tout en soulignant son activité et sa bonne gestion, nous félicitons le travail du Conseil de Fondation.

La parole n'étant plus ou pas demandée, Mme Doris Constantin, 1^{er} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- Vu les comptes de l'exercice 2007, présentés par la Fondation communale pour le logement,
- Vu les rapports favorables :
 - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
 - du Conseil de fondation,
 - du Conseil administratif,
 - de la commission communale des Finances du 24 avril 2008,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2007 de la fondation communale pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.

11. Demande d'un crédit d'étude de Fr 43'000,- en vue de la réfection de l'étanchéité et de la carbonatation au CSSM. Discussion. Vote. (DA-08-13).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Sports, Sécurité, Police & Militaire : ce dossier a été présenté dans différentes commissions. La nature de ces travaux ne fait l'objet d'aucun doute. Lors des visites les participants ont pu constater la présence de fuites.

Un crédit pour ces travaux a déjà été voté par notre commission des Sports, d'autant plus qu'il devient urgent d'intervenir et on peut donc s'étonner qu'une demande de crédit d'étude soit déposée ce soir. Ce crédit d'étude a été accepté à l'unanimité par le Conseil Intercommunal qui a également approuvé cette manière de procéder qui relève plus d'un problème statutaire que technique.

La discussion est ouverte :

M. Stark : les remarques de M. Détruche sont-elles également valables pour le point 12 de l'ordre du jour ?

- M. Détruche : hormis la nature des travaux les remarques sont valables pour les deux demandes de crédit.

Mme Jaquet fait la déclaration suivante au nom de l'entente :

L'entente a bien compris que la réfection de l'étanchéité et de la carbonatation des toitures du CSSM est à réaliser. Le renouvellement des installations de chauffage est à faire cet été afin d'être opérationnel l'hiver prochain. Donc nous voterons ce crédit d'étude.



Nous sommes cependant, très étonnés que l'étude ait été faite avant que les communes aient accepté ce crédit d'étude.

En fait le CSSM a réagi comme le prévoient ses statuts. Cependant, il nous semble que lorsque ceux-ci ont été établis, il y a 25 ans, les personnes présentes ont oublié que ce Centre vieillirait, comme tout bâtiment, et qu'après quelques années des rénovations deviendraient nécessaires et celles-ci ne font que commencer.

Vu l'aberration actuelle de voter un crédit déjà dépensé, il nous semble donc important de clarifier les statuts du CSSM. A cet effet, une discussion en commission Sports des 3 Communes s'impose. Rajouter aux présents statuts un article nous paraît indispensable, soit :

1. Demander que les crédits d'études et de constructions dépassant Fr 150'000,- soient soumis aux communes avant investissement.
2. Rester en l'état et faire valider et non voter aux communes les crédits déjà dépensés.

Au vu de ces considérations, les partis de l'entente proposent d'amender les 2 projets de délibération et d'y ajouter un point 5.

5. *Tout en ne remettant pas en cause les points 1, 2, 3 et 4, le Conseil municipal de Thônex demande que la commission Sports des trois communes étudie l'adaptation des statuts du CSSM afin de définir une politique cohérente concernant les futurs crédits d'étude liés à la construction et/ou à la rénovation du CSSM. Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de transmettre cette requête aux Conseillers administratifs délégués aux Sports des trois communes ainsi qu'au Conseil intercommunal.*

M. Forte : on peut se demander si à l'avenir, le Conseil Intercommunal ne devrait pas travailler de manière autonome avec des subventions versées par les trois communes qui permettraient de gérer ses propres affaires comme cela se fait aux HUG, aux TPG, etc...

M. Knörr : le groupe UDC est d'accord avec l'amendement proposé par les groupes de l'entente.

Au vote :

- *L'amendement proposé par les groupes de l'entente est accepté à l'unanimité pour les points 11 et 12 de l'ordre du jour.*

La parole n'étant plus demandée, Mme Christine Casadei, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les projets d'investissements présentés par le Centre sportif Sous-Moulin dans le cadre de son budget 2008,



- Vu le projet de réfection du bâtiment omnisports/étanchéité et carbonatation du Centre sportif Sous-Moulin,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De voter un crédit d'étude de Fr 43'000,-- ($\frac{1}{3}$ de Fr 129'000,--) pour mener à bien l'étude du projet de réfection du bâtiment omnisports/étanchéité et carbonatation du Centre sportif Sous-Moulin, jusqu'à et y compris les frais concernant l'autorisation de construire.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'inclure ultérieurement ce montant dans celui du crédit de construction relatif à la réalisation du projet.
 4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.
 5. Tout en ne remettant pas en cause les points 1, 2, 3 et 4, le Conseil municipal de Thônex demande que la commission Sports des trois communes étudie l'adaptation des statuts du CSSM afin de définir une politique cohérente concernant les futurs crédits d'étude liés à la construction et/ou à la rénovation du CSSM. Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de transmettre cette requête aux Conseillers administratifs délégués aux Sports des trois communes ainsi qu'au Conseil intercommunal.
12. Demande d'un crédit d'étude de Fr 55'000,- en vue du renouvellement des installations de chauffage au gaz du CSSM. Discussion. Vote. (DA-08-14).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Sports, Sécurité, Police & Militaire : différentes variantes ont été examinées par le Conseil Intercommunal, à savoir : le bois couplé avec le gaz, le gaz seul, la possibilité de chauffer à distance la partie stade. Au vote final le choix s'est porté sur le chauffage à gaz.

La discussion est ouverte :

M. Marcet : qu'avons nous prévu au niveau des amortissements de l'ancienne installation, car mettre ce crédit au bilan si des amortissements n'ont pas été effectués équivaldrait à augmenter une valeur de bien au dessus de ce qu'elle vaut effectivement, ceci en infraction avec un certain nombre de règles comptables.



- M. Zeder : la loi sur l'administration des communes prévoit des amortissements linéaires dont les taux sont fixés selon le type d'investissement.

La parole n'étant plus demandée, Mme Anne-Marie Jaquet, 1^{ère} vice-secrétaire du Bureau, lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les projets d'investissements présentés par le Centre sportif Sous-Moulin dans le cadre de son budget 2008,
- Vu le projet de renouvellement des installations de chauffage au gaz du site principal du Centre Sportif Sous-Moulin,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De voter un crédit d'étude de Fr 55'000.-- ($\frac{1}{3}$ de Fr 165'000.--) pour mener à bien l'étude du projet de renouvellement des installations de chauffage au gaz du site principal du Centre sportif Sous-Moulin, jusqu'à et y compris les frais concernant l'autorisation de construire.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'inclure ultérieurement ce montant dans celui du crédit de construction relatif à la réalisation du projet.
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.
5. Tout en ne remettant pas en cause les points 1, 2, 3 et 4, le Conseil municipal de Thônex demande que la commission Sports des trois communes étudie l'adaptation des statuts du CSSM afin de définir une politique cohérente concernant les futurs crédits d'étude liés à la construction et/ou à la rénovation du CSSM. Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de transmettre cette requête aux Conseillers administratifs délégués aux Sports des trois communes ainsi qu'au Conseil intercommunal.

M. Castelli : il est 23h. et comme annoncé lors des communications du Bureau nous passons directement au point 17 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* », les points 13, 14, 15 et 16 seront traités lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.



13. Demande d'un crédit de Fr 370'000.- pour l'achat de matériel son et lumière pour la salle des fêtes. Discussion. Vote. (DA-08-15).

Ce point sera traité lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

14. Projet de résolution déposé dans le délai légal par les groupes libéral, radical, démocrate-chrétien, socialistes-verts, union démocratique du centre, concernant une collaboration plus étroite entre les trois corps de sapeurs-pompiers des Trois-Chêne. Discussion. Vote. (RM-08-02).

Ce point sera traité lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

15. Projet de résolution déposé dans le délai légal par le groupe union démocratique du centre, intitulé : « Péage urbain : les communes suburbaines le payeront ! ». Discussion. Vote. (RM-08-03).

Ce point sera traité lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

16. Projet de motion déposé dans le délai légal par Mme Marianne Guarino, M. Enrico Castelli et M. Guy Loutan du groupe socialistes-verts ayant comme intitulé : « Pour l'engagement de Thônex dans une gestion moderne de l'eau de pluie chez nous et le soutien de notre commune aux OGN oeuvrant dans ce sens ». Discussion. Vote. (MM-08-01)

Ce point sera traité lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

17. Proposition du Conseil administratif

17.1. Mme Isabel RoCHAT, Maire

Le Conseil administratif n'a pas de proposition mais tient à remercier le Conseil municipal pour avoir accepté à l'unanimité les comptes 2007 ce qui est une marque de confiance envers l'administration et le Conseil administratif.

18. Questions écrites :

18.1. Mme Anne-Marie Jaquet, Conseillère municipale pose les questions suivantes :

18.1.1 Informations complémentaires sur les panneaux routiers cantonaux

Quelle possibilité avez-vous pour faire mettre des informations supplémentaires et essentielles sur les panneaux routiers cantonaux ? exemple : celui qui se trouve sur la route de Jussy, avant le carrefour de Mon-Ideé n'indique pas l'hôpital des Trois-Chênes, celui sur la route de Mon-Ideé avant le carrefour de Mon-Ideé n'indique pas Thônex.



Je pense qu'il y a beaucoup d'autres panneaux sur notre commune où il manque des informations indispensables, en particulier pour les personnes venant d'une autre région.

Une étude de tous nos panneaux routiers pourrait être envisagée.

18.1.2 Propreté des rues dès l'interdiction de fumer dans les lieux publics

Suite aux dernières votations, l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans tous les établissements publics entrera en vigueur le 1^{er} juillet prochain.

Lors de la séance du 19 décembre 2006 du Conseil municipal, le groupe libéral avait déposé un projet de résolution à ce sujet, que nous avons retirée suite à la demande de certains élus qui la trouvaient prématurée. Maintenant, nous sommes en pleine actualité, donc :

quelles mesures allez-vous prendre pour que nos rues ne deviennent pas des poubelles à mégots ? afin que les fumeurs citoyens puissent respecter facilement la propreté de nos rues et nos trottoirs. Ceci dans la ligne de l'agenda 21.

18.2. M. Guy Loutan, Conseiller municipal concernant : des installations PV sur le toit végétalisé et possibilités d'utilisation d'eau de pluie

La construction de l'école Marcelly va bon train et nous nous en réjouissons.

Lors du Conseil municipal – séance du 12 avril 2005 p. 493 – il a été voté à l'unanimité une résolution dont voici les points objets de ma question :

1. De confirmer les décisions prises par la commission adhoc "Marcelly-Tronchet" dans sa séance du 10 mars 2005 à savoir :
 - Installation photovoltaïque :
 - Cette option d'installation par la commune est refusée.
 - La préparation du toit pour l'accueil d'éventuels panneaux, pour moins de Fr 100'000,- est acceptée.
 - La recherche d'un mandataire pour l'installation des panneaux est acceptée.
2. Les conduites et arrivées d'eau aux WC et aux lave-linges doivent être conçues séparables des conduites d'eau potable de façon à pouvoir être branchées sur l'eau de pluie des toits ou de la piscine le cas échéant.



Un projet conçu et exécuté de façon synchronisée entre les différents corps de métiers est plus sûr, rationnel, pratique et moins coûteux qu'une adaptation après coup. L'expérience montre que ceci est particulièrement important pour l'étanchéité d'un toit végétalisé qui doit recevoir des capteurs photovoltaïques.

Pour ce point 1, dans un souci de sécurité, efficacité et économie, le Conseil administratif peut-il nous dire :

- où en sont les recherches de mandataires officiels ou privés devant installer les panneaux,
- et
- comment se présente le projet de synchronisation des travaux ou comment se passe la collaboration entre les étancheurs, les végétaliseurs et les producteurs d'énergie ?

Pour le point 2 (possibilités de brancher les arrivées d'eau des WC et lave-linges sur l'eau de pluie), le Conseil administratif peut-il nous décrire les principes du système choisi permettant cette possibilité ?

Avec nos remerciements.

19. Propositions individuelles et questions

19.1. M. Loutan pose les questions suivantes :

19.1.1 Pied des arbres rte de Jussy :

Les autos roulent encore sur la partie herbeuse.

J'avais proposé de mettre des cailloux bon marché et indestructibles côté route et un côté trottoir. Le Conseil administratif pense revoir ce petit problème ?

- M. Détruche : nous allons étudier cette proposition, mais il faudra tenir compte des paramètres relatifs à la sécurité.

19.1.2 Piscine Marcelly

Comme déjà signalé peu après l'ouverture de la nouvelle piscine, les treillis de la piscine sur Marcelly sont mal conçus, non soudées, si bien qu'ils continuent à se desserter par la pression et s'effilochent. Ces grillages sont-ils encore sous garantie, le fournisseur peut-il régler ceci une fois pour toutes ?

- M. Détruche : le service technique sera chargé de prendre contact avec le fournisseur.



19.1.3 Nuisances dues aux passage d'hélicoptères

La conférence de presse sur les nuisances des hélicoptères à la Mairie de Chêne Bourg le 10 avril n'avait, à ma surprise aucun représentant officiel de Thônex, commune pourtant éminemment concernée. J'y suis allé à titre de conseiller municipal et citoyen intéressé.

Il semble qu'une dizaine de lettres de plaintes par jour arrivent chez M. Longchamp. Des statistiques de l'ARAG très précises sont tenues et impressionnantes.

Notre Conseil administratif a-t-il écrit et montré son appui à la motion présentée au Grand Conseil par les députés de tous partis, dont Mme de Candolle pour Chêne-Bourg ?

- M. Decrey : nous ne sommes pas venus à cette conférence à laquelle nous n'avons pas été invités. Le Conseil administratif a écrit pour appuyer les diverses plaintes des habitants.

19.1.4 Tri des déchets :

Bravo pour la mobilisation de jeunes pour l'amélioration du tri des déchets. Mais pensons à rendre ces actions attractives et pédagogique : il leur faut des documents pour se former, motiver, argumenter avec les passants ! Des prospectus simples existent tant de la Confédération que du Canton ou de la Ville. Ces jeunes que j'ai vus au chemin des Deux-Communes ne se levaient même pas à l'arrivée des habitants, même pas de notre Conseiller Administratif, et n'avaient rien à faire de mieux que fumer, affalés sur les bancs ou la table... A perfectionner donc, en animant un peu ces déchetteries bien ternes. A quand des décorations par nos écoliers ou un concours de tags ? Merci et bravo tout de même pour cette initiative à répéter régulièrement.

- M. Détruche : le Conseil administratif s'est déplacé dès 9h. sur les quatre sites et des prospectus avaient été mis très rapidement en place par le service technique. Pour ma part, je salue le travail effectué par ces jeunes car ce n'est pas évident de rester 4 à 5h. placé devant une déchetterie.

19.1.5 Déchets ménagers :

Surprise : la commune de Thônex ne peut, semble-t-il pas recycler les déchets ménagers, mais une affichette y invite pourtant dans la vitrine du Chêne Vert ! Soit on s'arrange pour recycler, soit on enlève cette affichette !



19.1.6 Visite de la compostière de Gy :

J'ai appris lors de la visite de la compostière de Gy organisée par ma commission qu'il n'y aurait pas de jeton de présence versé, ni de liste de présence, ni de procès-verbal. Comme les élus ont gardé leur temps pour cette visite agendée depuis des mois comme n'importe quelle séance de travail de commission, je ne trouve pas normal de pénaliser ceux qui se donnent la peine de voir la réalité de ce que nous avons sur le papier, en prenant sur leur temps de travail ou de famille. Je n'ai rien trouvée à ce sujet dans le règlement ni dans la LAC. Je demande donc que ceci soit mis au clair pour les prochaines visites qui doivent être tout aussi sérieuses que les séances à table !

- Mme Rochat : on peut donc interpréter que le fait de se rendre à une commission dépend d'une incidence financière ?
- M. Stark : n'étant pas membre de votre commission je me suis rendu à cette visite et je tiens à rappeler qu'une autre commission siégeait le même soir et qu'un moyen de transport avait été mis à notre disposition.

19.2. Ecole Marcelly

Mme Guarino : une enseignante m'a contactée pour m'informer que de nombreux oiseaux « s'éclaffent » contre les vitres, ce que j'ai pu constater également en me rendant sur place.

Les enseignants ont placé des dessins sur les vitres, mais il semblerait qu'ils doivent être enlevés durant l'été. A-t-on prévu quelque chose pour remédier à ce problème ?

- M. Détruche : nous avons pris note de ce problème.

19.3. Vélos sur les trottoirs

M. Marcet : je suis intervenu lors du dernier Conseil municipal concernant la circulation débridée des vélos sur les trottoirs avec les risques que cela comporte. Un article très virulent sur ce sujet est récemment paru dans le GHI à ce sujet. J'aimerais que la Commune agisse formellement pour réduire voire supprimer ce type de comportement.

Je rappelle les propos d'un avocat, qui traite actuellement le dossier d'un piéton qui s'est fait éclater la rate dans les rues basses, qui indique que si une commune ou l'Etat ne fait rien, les autorités pourraient être désignés responsables.



19.4. Rentrée scolaire 2008-2009

M. Stark : Mme Rochat nous a informés que trois classes allaient fermer, que se passe-t-il au niveau des enseignants ?

- Mme Rochat : une enseignante prend sa retraite, une autre a décidé de changer de commune et nous ne savons pas actuellement ce qu'il adviendra de la troisième personne.

19.5. Agenda 21 et la protection de l'environnement

M. Uehlinger : beaucoup de réponses sur des questions que l'on peut se poser concernant l'Agenda 21 se trouvent dans une charte à l'adresse internet suivante : <http://energie-environnement.ch/>.

19.6. Démission du Conseil municipal

M. Forte fait la déclaration suivante :

*Monsieur le Président du Conseil municipal,
Madame le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
chers collègues Conseillères et Conseillers municipaux,*

Par cette intervention, que j'aurais souhaité retarder au maximum, je vous informe que j'ai décidé de quitter notre Conseil municipal, à l'issue de la présente session, ceci avec toute l'émotion que vous pouvez imaginer.

Il me tenait à cœur de le faire moi-même par respect pour cette noble institution mais aussi par respect pour vous toutes et vous tous, quelque soit votre bannière politique, c'est la raison pour laquelle je n'ai pas souhaité me fendre uniquement d'une lettre de démission qui aurait été lue.

Lorsque les membres de mon parti m'ont fait l'honneur de me désigner à la tête du PDC, il y a peu, je me suis dit, j'ai imaginé, que j'aurais pu concilier mon mandat municipal avec celui de Président de parti.

J'ai dû déchanter assez vite, au vu du durcissement du débat politique, mais aussi des importantes échéances électorales à venir pour le parti que je préside, ceci sans compter que la semaine prochaine je prêterai le serment de député.

Comme vous pouvez l'imaginer, vouloir concilier tous ces mandats n'est tout simplement pas possible au risque d'en éluder l'un ou l'autre.

Tout au long de mon mandat, j'ai agi au plus près de ma conscience pour en être digne et j'espère avoir pu apporter une contribution efficace à cette commune que nous chérissons toutes et tous.

J'aimerais ce soir vous remercier toutes et tous - et plus particulièrement le groupe démocrate-chrétien et notre Conseiller administratif - pour la confiance que vous m'avez témoignée, pour les débats quelques fois houleux mais toujours empreints de respect profond et mutuel et aussi pour l'enrichissement personnel que j'emporte avec moi, d'avoir pu échanger avec l'un ou l'autre d'entre-vous, sur des sujets divers et variés. Le fait d'avoir pu travailler avec vous au sein de notre Conseil municipal aura également été pour moi source d'une profonde satisfaction et un honneur.



Je ne peux oublier l'administration municipale qui s'efforce de traduire et de mettre en musique ce qui est décidé ici. J'aimerais dire à son principal chef d'orchestre, Philippe Guex, et à ses collaboratrices et collaborateurs, que notre commune ne peut que s'enorgueillir d'avoir une administration aussi efficace.

Mesdames et Messieurs,

Je suis d'ores et déjà heureux que vous puissiez accueillir mon successeur, en la personne de M. Andrew Arpidone, à qui je souhaite autant de bonheur et de joie que moi dans l'accomplissement de son mandat de Conseiller municipal. Je souhaite aussi souhaiter à votre nouvelle présidente une année sereine et paisible dans la conduite de vos débats futurs.

Il ne me reste plus qu'à vous remercier de votre attention et à vous souhaiter bonne route, bonne chance et en vous disant le plaisir que j'aurai à vous rencontrer ici et là, à l'occasion de telle ou telle manifestation communale.

En fait ce n'est qu'un « au revoir ! »

Vive le Conseil municipal de Thônex.

20. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2009. Discussion. Vote. (DA-08-16).

20.1. Élection du nouveau Président :

Présidence 2008-2009

Mme Jacqueline TOMASINI
présentée par : M. Fabiano Forte
pour le groupe Démocrate-Chrétien

M. Castelli, Président en charge félicite la nouvelle Présidente et donne lecture de son discours avant de lui céder la parole :

*Madame le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
chers collègues,*

La première année de législature se termine déjà. Que le temps passe vite !

Durant cette première année, vous m'avez fait l'insigne honneur et le grand plaisir de me confier la Présidence de notre auguste Conseil municipal. Je tiens ce soir à vous remercier à nouveau pour la confiance que vous m'avez témoignée et j'espère avoir été à la hauteur de vos attentes. Car bien au-delà de son titre, le Président est au service de l'ensemble du Conseil municipal.

Le temps passe vite et une année de Présidence aussi. Les nombreuses invitations, obligations et autres apéritifs du Président y sont certainement pour quelque chose... J'aimerais remercier ici tous les citoyens, toutes les associations et autres entités culturelles et sportives que j'ai eu l'occasion de rencontrer. Ces contacts ont été fort enrichissants et toujours agréables. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour relever la vivacité du monde associatif thônésien et on ne peut que s'en réjouir.



Le temps passe vite. Et agréablement. Il faut dire que le Président est bien épaulé. Je tiens ici à remercier chaleureusement notre secrétaire général Philippe Guex dit parfois Diego Maradona, véritable artiste de l'équipe thônésienne qui par ses conseils, efforts et informations rend la Présidence toujours plus facile. Je ne saurais oublier de joindre à ces remerciements ses deux adjoints, Messieurs Zeder et Fortuna, ainsi que Madame Psarofaghis, collaboratrice administrative pour le Conseil municipal, qui accomplit un travail tout simplement fantastique pour notre assemblée.

La Présidence passe vite. Mais le Président n'est jamais seul. Que soient remerciés le Conseil administratif in corpore pour sa présence et ses informations toujours précieuses pour le bon déroulement de nos débats ainsi que le Bureau du Conseil municipal qui a parfaitement joué sa partition. Je tiens ici à souligner la collégialité et la bonne humeur qui a régné durant nos réunions.

Sur un aspect plus politique, je ne vais pas m'attarder sur un long bilan détaillé de la première année de législature écoulée. Je tiens tout d'abord à souligner que nos séances plénières se sont déroulées dans une ambiance saine et agréable. Une séance peut même être qualifiée de reposante; je veux parler de celle du budget 2008. J'espère que le bon esprit qui règne dans cet hémicycle continuera ainsi à l'avenir.

A mon sens, et sans conteste, le sujet le plus animé de cette première année fut, et il le sera encore dans le futur, le dossier des Communaux d'Ambilly. Sans entrer dans le détail du sujet, et c'est d'ailleurs la voix du politologue que je suis que du politicien qui s'exprime, ce dossier est révélateur de certains graves problèmes institutionnels de notre Canton et des relations problématiques de ce dernier avec les communes. Si d'un côté nous avons affaire à un Etat pressé, prônant le dialogue mais imposant en réalité un diktat et dont certaines autorités élues se préoccupent seulement de leurs promesses électorales, nous avons de l'autre côté une commune, Thônex, des élus, tous partis confondus, des associations et des citoyens qui se battent pour un projet raisonnable et de qualité, ce qui n'est pas toujours le cas du Canton. Nous devons construire, c'est impératif. Mais d'une certaine manière et avec des garanties. Je me suis battu pour cela et je continuerai ce combat. Et je suis certain que notre Conseil continuera également cette lutte.

Il est maintenant temps que je laisse la parole à la nouvelle Présidente qui fera j'en suis certain une excellente Présidente.

Jacqueline, je te souhaite autant de plaisir que j'en ai eu durant cette année et te cède ma place ! Vive Thônex !

20.2. Allocution du nouveau Président

Avant de passer à l'élection du Bureau Mme Jacqueline Tomasini, nouvelle Présidente donne lecture de son discours :

*Madame le Maire,
Messieurs les Conseillers Administratifs,
chers(es) collègues,*

Je tiens à vous remercier de l'honneur que vous me faites et de la confiance que vous me témoignez en m'élisant Présidente de cette assemblée, et remercie également mon parti les Démocrates Chrétiens.



C'est avec plaisir que je débiterai ce mandat et m'efforcerai de tenir au mieux cette nouvelle fonction en présidant avec justesse et détermination afin de répondre à l'attente de toutes et tous. Je souhaite avoir votre soutien car une présidence ne peut se dérouler correctement sans cela.

Nos débats continueront je pense à être source d'idées nouvelles, de projets constructifs, en ayant toujours à cœur le bien être de notre commune et de nos communiens.

Cette année s'annonce très chargée avec, notamment, un sujet d'actualité nommé les « Communaux d'Ambilly » où nous devons prendre d'importantes décisions. J'espère que nous arriverons à trouver d'ici peu une solution acceptable pour Thônex et correspondant également au désir de ses habitants.

Je termine ce petit laïus en félicitant très chaleureusement mon prédécesseur M. Enrico Castelli pour ses prestations durant sa présidence et me réjouis de collaborer avec notre nouveau Maire, M. Claude Détruche.

Bonne fin de soirée à toutes et tous.

20.3. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal :

Le Bureau est constitué comme suit :

<u>1^{er} vice-président :</u>	M. Richard STARK
<u>2^{ème} vice-président :</u>	Mme Anne-Marie JAQUET
<u>Secrétaire :</u>	M. Philippe GUEX
<u>1^{er} vice-secrétaire :</u>	M. Stephen KNÖRR
<u>2^{ème} Vice-secrétaire :</u>	M. Enrico CASTELLI

Mme RoCHAT : c'est avec une vive émotion que nous prenons acte de la démission de M. Fabiano Forte, car si M. Castelli a été, à ce jour, notre plus jeune Président du Conseil municipal, M. Forte a, quant à lui, été le plus jeune Conseiller municipal élu.

Je ne peux que lui rendre hommage pour tout le travail qu'il a effectué pour notre Commune et lui souhaite tout de bon pour sa future carrière de député.

Je ne manquerai pas, également, de remercier notre Président sortant qui, par sa fraîcheur, sa bonne humeur, sa disponibilité et son plaisir d'être parmi nous, nous a fait passer une année très agréable.



Suite à l'intervention de Mme Rochat, Maire, les pouvoirs sont restitués à M. Castelli, Président sortant, qui lève la séance et invite les membres du Conseil municipal ainsi que les spectateurs à venir prendre le verre de l'amitié à la salle Louis-Valencien.

*

Le Président

Le Secrétaire

M. Enrico Castelli

M. Philippe Guex

*

Annexe : Présentation Power Point relative aux comptes 2007.













